

# Entre Loir et Marconne

Le Bulletin municipal de la Commune Nouvelle du Lude



N° 73 • Mars - Avril 2026

Chantier en cours

## La métamorphose des Bords de Loir







[www.ville-lelude.fr](http://www.ville-lelude.fr)

## PUBLICATION

|              |                               |
|--------------|-------------------------------|
| Rédaction    | Commune nouvelle du Lude      |
| Mise en page | Service communication         |
| Impression   | Graphi Loir                   |
| Distribution | Conseil Municipal / Bénévoles |

## CONTACT

|      |                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Mail | <a href="mailto:communication@ville-lelude.fr">communication@ville-lelude.fr</a> |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|



Le bulletin municipal de la commune nouvelle du Lude, Place François de Nicolaj, 72800 Le Lude.

# Sommaire

## Le Maire et Vous

- L'Édito 03
- Agenda

## Vie Municipale

- L'État Civil 04
- Vos bureaux de vote

## Attractivité

- Chantier en cours : La métamorphose des Bords de Loir 05

## Urbanisme

- Internet : Fin du réseau cuivre en Sarthe
- Un arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies de forêt. 06
- Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine
- Le permis de louer : Le Lude, ville pionnière 07
- Pays Vallée du Loir : Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?

## Bâtiments

- Dissé-sous-Le-Lude : Rénovation de la salle de musique
- Un coup de pouce logement pour les étudiants et alternants 08

## Solidarité

- Le CCAS vous informe : La déclaration d'impôts
- Zoom : La résidence autonomie des Lilas

## Scolaire

- L'actu des vos écoles publiques 09
- Le mot du conseil des sages

## L'Agenda culture & loisirs

10-11



# L'édito

À l'heure où paraît ce nouveau bulletin municipal, notre commune traverse une période riche en projets, en perspectives et en rendez-vous collectifs. C'est aussi un moment démocratique important, avec la tenue prochaine des élections municipales. Ce temps fort de la vie républicaine permet à chacune et chacun de s'exprimer et de participer aux choix qui engagent l'avenir de notre territoire. J'invite donc chacun à se déplacer pour faire entendre son avis et prendre part pleinement à ce moment essentiel de la démocratie locale.

L'attractivité de notre commune continue de se renforcer, notamment avec la reconversion de la friche industrielle des bords du Loir, dont le chantier suit son cours. Ce projet structurant ouvrira, dans les prochaines années, la voie à un nouveau quartier et à une promenade paysagère pensée en cohérence avec l'environnement naturel des berges. Il s'agit là d'un aménagement ambitieux, qui conjugue qualité de vie, valorisation du cadre naturel et développement urbain maîtrisé.

L'urbanisme est également au cœur de l'actualité communale. Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine a franchi une étape importante avec l'intervention des agences Kargo Sud et Lanod. Leur mission d'inventaire précis des biens situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable constitue un travail de fond indispensable pour mieux connaître, protéger et mettre en valeur notre patrimoine architectural, au bénéfice des habitants comme des générations futures.

Dans le même esprit de responsabilité et de protection des habitants, le permis de louer, mis en place en novembre 2024, montre déjà tout son intérêt. Cet outil renforce concrètement notre action contre l'habitat indigne et contribue à améliorer la qualité du parc locatif. Les premiers

résultats confirment la pertinence de cette démarche, qui vise à garantir des conditions de logement dignes et sûres.

L'actualité dépasse également l'échelle communale. En tant que présidente du Pays Vallée du Loir, je souhaite souligner l'avancée du Projet Alimentaire Territorial actuellement en construction. Ce projet collectif ambitionne de structurer notre système alimentaire, de la ferme à l'assiette, en soutenant l'agriculture locale, les circuits courts et une alimentation de qualité accessible à tous. Merci à Mme Lydie Bernard de la Région Pays de la Loire qui est venue soutenir notre démarche le 19 février 2026.

Enfin, la vie locale se rythme aussi au fil des événements qui font la vitalité de notre commune. Le Loto du comité des fêtes du Lude, l'événement jeux vidéo de la bibliothèque-ludothèque « Le Lude Gaming », le concert de Magali Ripoll, la Ludoromaine 2026 ou encore notre festival 100 % local « Sortez Local » témoignent du dynamisme de nos acteurs associatifs et culturels. Le sport et la culture se portent bien dans notre commune, et je m'en réjouis sincèrement.

Votre maire, au service de votre commune, Béatrice Latouche

## Agenda

**LUN. 2/03**  
Session Régionale  
Commission sectorielle

**LUN. 2/03**  
Conseil Municipal  
Mairie du Lude

**MAR. 3/03**  
Conseil de surveillance  
Hôpital du Lude

**MAR. 3/03**  
Comité syndical  
Pays Vallée du Loir

**MER. 4/03**  
Région. Comité de pilotage  
Plateforme mobilité région

**JEU. 5/03**  
Région Nantes

**VEN. 6/03**  
Visite Eglise de Dissé  
et travaux de voirie

**VEN. 6/03**  
Assemblée générale  
Campus des métiers  
et des qualifications  
Automobilité

**SAM. 7/03**  
Inauguration Salle des  
fêtes - La Chapelle  
aux Choux

**LUN. 9/03**  
Conseil de discipline  
Centre de Gestion  
Le Mans

**LUN. 9/03**  
CA C.C.A.S.  
Le Lude

**MAR. 10/03**  
Réunion Conseil  
des Sages  
Le Lude

**MER. 11/03**  
Entretien ressources  
humaines. Communauté  
de communes.

**JEU. 12/03**  
Conseil Ecole maternelle  
G.Brassens

**SAM. 14/03**  
Le Lude Gaming  
Espace Ronsard

**DIM. 15/03**  
Elections municipales  
1er tour.

**LUN. 16/03**  
Réunion ANPP

**JEU. 19/03**  
Point technique  
mobilités région

**MER. 25/03**  
Réunion calendrier  
des fêtes Mairie

**JEU. 26/03**  
Comité régional des  
partenaires Région  
Pays de la Loire

# Vie Municipale

## Votre Mairie vous accueille

### Mairie du Lude

**Lundi** : 14h30-17h30

**Mardi** : 9h-12h30, 14h30-17h30

**Mercredi** : 14h30-17h30

**Jeudi** : 9h-12h30 / 14h30-17h30

**Vendredi** : 9h-12h30 / 14h30-17h30

**Samedi** : 9h00 à 12h00 (sauf 1er samedi du mois)

### Mairie de Dissé sous le Lude

**Lundi** : 9h-12h

**Mercredi** : 9h-12h

**Samedi** : 9h-12h (uniquement le premier samedi du mois, la mairie du Lude est ouverte les autres samedis)

## Le Conseil Municipal (entrée libre)



### Vos prochains conseils municipaux

• Lundi 2 mars - 20H - Mairie du Lude

> YouTube



## État civil

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles récemment endeuillées par la disparition de :

- Mme DUPUIT née ALLARD Catherine
- Mme BOUCHENOIRE née HENAULT Colette
- M. LOREAU Robert
- M. LABELLE Gilles
- Mme CAPITAINE née AUDRAN Christiane
- M. SOUCHU Gilles
- Mme CHAUMIN née PÉNARD Arlette
- Mme MOREAU née BOURDAIS Colette
- M. PÉAN Claude
- Mme LEROUX née CHAPILLON Janine
- M. BÉERENS Claude
- Mme GOUX née CUREAU Julienne
- Mme PACHOT née GESSET Ghislaine
- M. MESME Serge
- M. MOREAU Claude
- M. BOHEME Jean

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Elles permettront d'élire les conseillers municipaux pour un mandat de six ans. Pour voter aux élections municipales, il faut être majeur et inscrit sur les listes électorales de la commune.

- La carte électorale est vivement conseillée mais non obligatoire, elle facilite les opérations au bureau de vote.

### Une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter :

- Carte nationale d'identité française (valable ou périmée depuis moins de 5 ans)
  - Passeport français (valable ou périmé depuis moins de 5 ans)
  - Permis de conduire en cours de validité
  - Carte vitale avec photographie
  - Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photo
  - Permis de chasser avec photo
- Important : Il faut présenter l'original du document avec photographie ; photographies sur téléphone ou photocopies ne sont pas acceptées.

Les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 18h00 (horaires fixés par arrêté préfectoral).

En cas d'empêchement, le vote par procuration est possible.

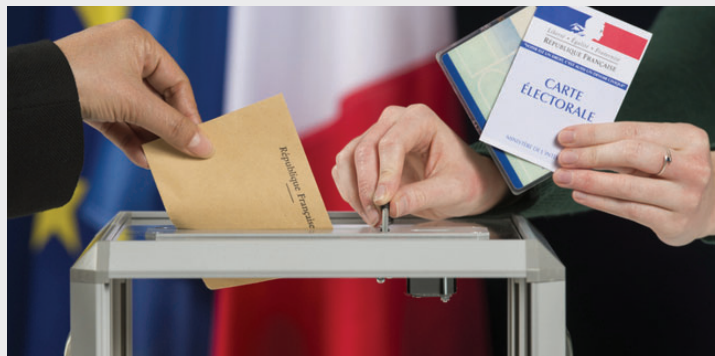
Depuis la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants a profondément changé : le panachage est supprimé et le scrutin est désormais aligné sur celui des communes de 1000 habitants et plus. Le scrutin est un scrutin de liste à deux tours, sans panachage, avec prime majoritaire. Concrètement : Les électeurs doivent voter pour une liste complète.

- Il est interdit de rayer, ajouter ou modifier des noms.
- Tout bulletin modifié sera considéré comme nul.

Voter est un droit fondamental et un devoir civique. En participant aux élections municipales, chacun contribue directement à la vie démocratique locale et à l'avenir de sa commune.

### Les bureaux de vote de la commune nouvelle.

- Bureau 1** (bureau centralisateur) - Hôtel de ville-place François de Nicolaj
- Bureau 2** - Collège des 4 vents - 13, rue des 4 vents
- Bureau 3** - Maison des Associations - Rue du Général de Gaulle
- Bureau 4** - Salle Girard - Rue Eugène Girard
- Bureau 5** - Mairie annexe de Dissé-sous-le-Lude - 15, rue Kléber Vaudron







# Attractivité

## Chantier en cours : La métamorphose des bords de Loir

Engagée depuis plusieurs années dans la reconversion de l'ancienne friche industrielle, la commune poursuit un projet d'aménagement structurant, à la fois paysager, patrimonial et fonctionnel, en lien étroit avec le Loir. La première tranche de travaux, engagée en 2022 et achevée en 2023, a marqué une étape décisive, dans la continuité de l'implantation de la gendarmerie, un projet porté par l'État.

Cet aménagement a profondément transformé le site en offrant, pour la première fois, un accès direct et une perspective dégagée sur le Loir, là où les bâtiments fermaient auparavant totalement le paysage. Les retours des usagers sont très positifs : la zone est aujourd'hui fréquentée et identifiée comme un nouvel espace de promenade. Des ajustements ont déjà été réalisés, notamment en matière de signalétique et d'équipements comme les cendriers "sondages", proposés par le conseil municipal jeunes. Cette première réalisation constitue le socle d'un projet plus vaste, appelé à se prolonger dans le cadre de la seconde phase qui a débuté en janvier dernier.

L'enjeu est fort : cette promenade s'insère pleinement dans le sentier « Au fil du bord de Loir » porté par le PETR Pays Vallée du Loir, un itinéraire de randonnée pédestre reliant Montval à La Flèche, et dont le balisage sera prochainement installé. À terme, l'ambition est de contribuer à un cheminement continu à l'échelle de l'ensemble de la vallée du Loir. Cette démarche prend tout son sens dans un secteur classé en zone Natura 2000, notamment au niveau du camping, incluant l'emprise du Loir, caractérisée par des espaces naturels préservés.

La commune entame aujourd'hui la tranche 2, phase 1 du projet. Plusieurs réunions publiques ont permis de partager les orientations retenues. Parallèlement, des porteurs de projets se sont positionnés pour la création de commerces et services, renforçant ainsi

l'attractivité de cette zone. L'objectif communal reste clair : donner un signal fort en aménageant une promenade qualitative qui entourera le nouveau quartier, en prolongement des alentours du château.

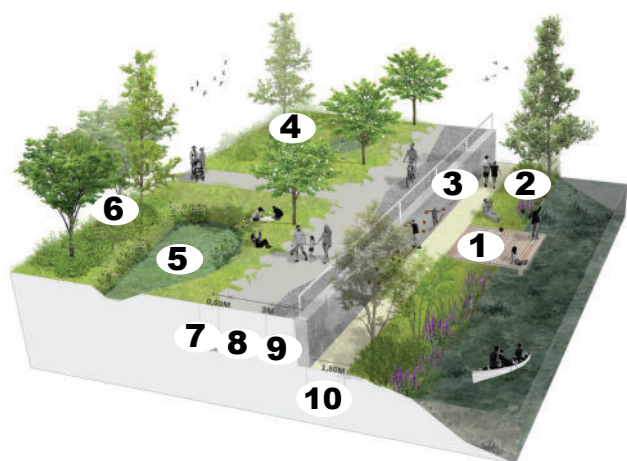
Cette nouvelle phase de travaux prévoit deux tronçons contigus. La partie basse, au plus près des rives du Loir, conservera son caractère naturel ; la circulation y sera améliorée par la mise en place d'un revêtement stabilisé. Un second ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite sera aménagé. L'accès au bac à chaînes sera valorisé par l'installation de pas japonais réalisés à partir de fragments de la dalle de l'usine pré-existante. La partie haute, où les bâtiments ont été déconstruits en 2025, conserve volontairement une partie de la dalle afin de préserver la mémoire du site et de jouer un rôle dans la gestion des montées des eaux. Certaines zones resteront circulables, d'autres seront fragmentées pour créer des cheminements enherbés de type « opus incertum ». Des espaces verts avec noues permettront de réguler les eaux pluviales, tandis qu'une grande aire de jeux en graviers roulés viendra compléter l'ensemble. Un éclairage public, un garde-corps de sécurité et des bancs seront installés afin d'offrir des points de contemplation sur le Loir.

Enfin, une étude programmatique est en cours concernant le bâtiment conservé, financée par la Banque des Territoires dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain". Les réflexions portent sur l'ensemble des usages possibles, avec la volonté d'ouvrir le bâtiment et de valoriser les vues sur le Loir. À plus long terme, la phase 2 permettra d'assurer la continuité et la mise en valeur du cheminement, avant une phase 3 dédiée à la continuité de la promenade à travers les champs, jusqu'au Haras des Sablonnets, dans une approche encore plus intégrée au milieu naturel.

## Un aménagement structurant

Ci-contre, le projet réalisé par le cabinet "Zeppelin Paysage", un plan de coupe de la 2ème tranche de la promenade au bord du Loir.

- 1) Ponton réaménagé (accès PMR)
- 2) Berge replantée
- 3) "Via Ferrata" (itinéraire d'escalade)
- 4) Verger
- 5) Prairie en creux
- 6) Lisière arborée à distance des constructions
- 7) "Opus incertum" en dalle recyclée
- 8) Dalle conservée
- 9) Nouvel enrobé grenaillé
- 10) Chemin en stabilisé



## Internet : Fin du réseau cuivre en Sarthe



Après des décennies de bons et loyaux services, le réseau cuivre — celui qui a porté l'ADSL et la téléphonie fixe — vit ses dernières années en Sarthe. Le département entre désormais dans la phase finale de sa transition vers la fibre optique, une technologie plus rapide, plus stable et mieux adaptée aux usages actuels.

### Un territoire déjà largement fibré

Depuis la fin de l'année 2022, tous les habitants situés en zone RIP peuvent accéder à la fibre optique grâce au déploiement coordonné par Sarthe Numérique. Une étape essentielle qui permet aujourd'hui d'organiser sereinement la fermeture progressive du cuivre.

### Fermeture commerciale – janvier 2026

À partir de cette date, il ne sera plus possible de souscrire de nouveaux services (ADSL, téléphonie classique...) utilisant le réseau cuivre. Les abonnements existants pourront continuer, mais plus aucun nouveau contrat ne pourra être ouvert.

**Janvier 2028** : fermeture du réseau cuivre dans le reste du département.

Une fois ces dates atteintes, seuls les accès via la fibre optique seront opérationnels.

## Les conciliateurs de justice recherchent de nouveaux bénévoles

L'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Angers lance un appel aux bénévoles dans toute la Sarthe. Composée de retraités bénévoles assermentés,

Les conciliateurs interviennent principalement pour des différends de voisinage, des conflits locatifs, des devis ou travaux contestés, des démarches abusives, ou encore des situations de faiblesse. Dans la Sarthe, ils assurent des permanences dans 47 communes et traitent plus de 2 500 dossiers par an, avec un taux de réussite d'environ 70 %.

Cependant, l'association fait face aujourd'hui à une forte baisse des vocations. Le manque de bénévoles pourrait, dès 2026, conduire à une réduction notable du nombre de permanences proposées aux habitants.

Afin de maintenir ce service public gratuit et accessible, l'association recherche activement de nouveaux conciliateurs. Elle invite donc les communes à relayer cette information afin de susciter des vocations. Toute personne intéressée peut contacter :

Jacques Brémond, conciliateur de justice  
Tél. : 06 16 33 73 52  
Mail : jacques.bremond@conciliateurdejustice.fr  
Palais de Justice, 1 avenue Pierre Mendès France,  
72000 Le Mans

# Urbanisme

## Un arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies de forêt



Le préfet de la Sarthe a présenté le mardi 16 décembre dernier, la stratégie départementale de prévention et de lutte contre le risque incendie, avec la participation des acteurs locaux mobilisés sur ce sujet majeur de sécurité et de protection des territoires. Les maires de Mulsanne, de Ruaudin et de Téloché impactés directement par les incendies de juillet 2022 ont fait part de leur expérience.

La Sarthe est aujourd'hui le département de la moitié nord de la France le plus exposé au risque de feux de forêts : près de 600 incendies ont été recensés sur les vingt dernières années, un niveau de risque comparable à celui observé dans certains départements du sud de la France.

La vulnérabilité de la Sarthe au risque incendies s'explique par les caractéristiques climatiques du département, la présence importante de forêts de résineux et les nombreuses interfaces entre les espaces boisés et les zones habitées. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi incendies du 10 juillet 2023, six massifs forestiers sarthois de la moitié sud du département particulièrement exposés ont été classés en mai 2025 par arrêté interministériel.

Ce classement implique un renforcement de la prévention dans les zones d'interface entre forêts et activités humaines où naissent 8 incendies sur 10, avec la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.

Ces obligations de débroussaillage ont pour but de réduire les potentiels combustibles et donc de limiter les risques d'éclosion et de propagation des incendies. Les obligations applicables ont été précisées dans un arrêté signé par le préfet de la Sarthe le 12 décembre 2025. Ces obligations incombent aux propriétaires de constructions (habitations, hangars...) et aux gestionnaires d'infrastructures (installations électriques, dessertes routières, autoroutières et ferroviaires...).

Les propriétaires doivent assurer au minimum une fois par an un fauchage dans un rayon de 50 mètres autour de leur bien lorsqu'il se situe dans ou en lisière d'un espace naturel ou forestier. Les arbustes de plus de 50 cm de haut doivent être coupés et les arbres doivent être taillés et élagués. Les gestionnaires d'infrastructures doivent également réaliser au moins une fois par an un entretien spécifique en bordure des voies de communication, selon les dispositions prévues dans l'arrêté.

Pour savoir si une adresse ou un site est concerné, toutes les informations sont en accès libre en ligne sur les sites internet suivants :



<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>  
<https://georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi>



## Le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Le PVAP, ou Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, est un document réglementaire qui vise à protéger et à mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune. Il s'applique dans un périmètre défini, généralement un Site Patrimonial Remarquable, et encadre les travaux visibles depuis l'espace public, comme les façades, les toitures, les ouvertures, les matériaux, les couleurs ou les enseignes.

Son objectif est de participer à la dynamique du territoire en préservant l'existant et inciter les habitants ou futurs habitants à donner un cadre de vie agréable. Le PVAP concerne les propriétaires dont le bien est situé dans ce périmètre, qu'il s'agisse de rénovations, de ravalements, de changements de menuiseries, d'extensions ou de constructions nouvelles. Les projets sont étudiés dans un cadre réglementé, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France. Le PVAP constitue ainsi un outil au service du cadre de vie, en favorisant des projets cohérents, en valorisant le patrimoine communal et en contribuant à la qualité architecturale et paysagère de la commune.

Renseignements : Service Urbanisme de votre Mairie



## Le permis de louer : Le Lude, ville pionnière



La Commune nouvelle du Lude a choisi d'agir contre le mal-logement en mettant en place un permis de louer depuis novembre 2024, une première dans le département de la Sarthe. Cette mesure vise à lutter contre les logements indignes et les pratiques de certains propriétaires qualifiés de marchands de sommeil.

Le principe est simple : tout bailleur privé souhaitant louer un logement de plus de quinze ans, qu'il soit vide ou meublé, doit obtenir une autorisation préalable de la mairie avant toute mise en location. Cet avis est conditionné à la vérification de la conformité du logement aux normes de décence, de sécurité et de salubrité. Si le bien ne répond pas à ces exigences, des travaux doivent être réalisés avant de pouvoir louer.

Le permis de louer n'est pas seulement un outil de contrôle : il cherche aussi à instaurer un dialogue constructif avec les propriétaires. En effet, la mairie accompagne ces derniers dans leurs démarches de rénovation, en les informant des aides financières disponibles pour améliorer leurs biens. L'objectif est d'élever la qualité du parc locatif, de protéger les locataires et de valoriser les logements sur le marché.

Dans sa mise en œuvre, la commune a également signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe, renforçant l'efficacité du dispositif : un logement loué sans permis peut voir les aides au logement suspendues, ce qui incite au respect de la procédure.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large offert par la loi ALUR, qui permet aux collectivités de réguler les locations dans des zones ciblées pour lutter contre l'habitat indigne. Le Lude, en étant pionnier dans le département, sert d'exemple et pourrait inspirer d'autres communes à adopter des dispositifs similaires face aux défis du logement.

## Pays Vallée du Loir : Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial ?

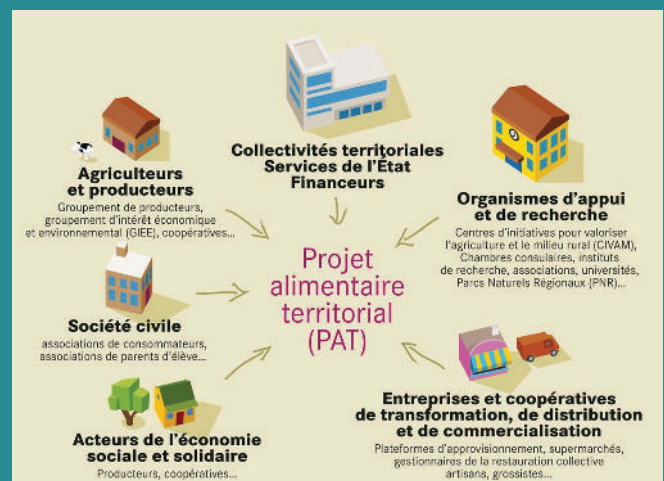
Un P.A.T. en urbanisme désigne un Projet Alimentaire Territorial : c'est une démarche de territoire qui organise, planifie et coordonne les actions autour de l'alimentation (production, transformation, distribution, consommation) pour les rendre plus durables et plus locales. Un PAT est un projet porté généralement par une collectivité (intercommunalité, ici le Pays Vallée du Loir, parc naturel régional, métropole, etc.) qui vise à structurer le « système alimentaire » du territoire : de la ferme à l'assiette. Il s'appuie sur un diagnostic du territoire (agriculture présente, besoins alimentaires, enjeux sociaux et environnementaux), puis fixe une stratégie et un plan d'actions.

### Objectifs principaux

- Relocaliser l'alimentation : développer les productions locales, les circuits courts, l'agriculture de proximité, y compris en lien avec l'agriculture urbaine.

- Rapprocher les acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, restauration collective, habitants, associations, collectivités.

- Répondre à plusieurs enjeux en même temps : économiques (consolider les filières locales, meilleure rémunération des agriculteurs), environnementaux (agroécologie, bio, qualité de l'eau, paysages, réduction du gaspillage), sociaux (accès de tous à une alimentation de qualité, éducation alimentaire, lien social).





La salle de Musique de Dissé-sous-Le-Lude a été entièrement rénovée. Les travaux se sont déroulés de novembre 2025 à février 2026. La première étape a consisté en un désamiantage complet du bâtiment, réalisé sur une semaine.

Les travaux ont ensuite été poursuivis en régie par les services municipaux. Plusieurs interventions ont été réalisées : remise aux normes de l'électricité, installation d'un nouvel éclairage intérieur et extérieur, amélioration du chauffage, peinture des murs et des menuiseries, pose d'un placo en sous-bassement et révision de la toiture.

Les clés du local ont été rendues à l'association de la musique de Dissé le lundi 10 février dernier.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

## Un coup de pouce logement pour les étudiants et alternants

La commune nouvelle met à disposition des logements pour les étudiants et alternants travaillant sur le territoire. Objectif : faciliter leur installation et soutenir l'attractivité locale.

Un appartement de 86 m<sup>2</sup> en colocation, situé place de l'Hôtel de Ville, comprend trois chambres, dont une actuellement disponible. Un second logement, rue du Bœuf, propose un studio de 27 m<sup>2</sup> pour une personne. Le loyer est gratuit ; seules des charges mensuelles de 65 € sont demandées. Ce dispositif permet d'offrir une solution concrète et accessible aux jeunes en formation ou en apprentissage.

### DON DU SANG

Information : La collecte de sang initialement prévue le 11 mars 2026 est annulée.



# Solidarité

## Le CCAS vous informe : Même sans revenus, il faut remplir sa déclaration d'impôts.



Les déclarations en ligne ouvrent le 10 avril 2026.  
Pourquoi faire la déclaration ?

1) Pour accéder à un logement social  
Les bailleurs sociaux ne proposent pas de logement sans avis d'imposition ou de non-imposition.  
Faire votre déclaration, même à zéro, permet d'avoir ce document et de pouvoir déposer votre demande de logement.

2) Pour éviter des problèmes avec la CAF plus tard  
La CAF peut contrôler vos aides plusieurs années après. Sans déclaration, il peut y avoir blocage d'aides ou demande de remboursement. Déclarer même sans revenus protège vos droits.

Ne sont pas considérées comme des ressources à déclarer

- Le RSA
- Les allocations familiales
- Les aides au logement (APL, ALS)
- L'argent donné par un proche

Besoin d'aide ? Vous pouvez aller à :

France Services – Le Lude.  
28 place Neuve, 72800 Le Lude  
02 85 29 07 11  
franceservices@comcomsudsarthe.fr

### ZOOM

## La résidence autonomie des Lilas

Au Lude, la Résidence autonomie des Lilas est un lieu de vie chaleureux et dynamique, pensé pour accompagner les seniors dans le maintien de leur autonomie, tout en favorisant le lien social. Les résidents de 60 ans et plus y profitent d'un cadre agréable et sécurisé, où chacun reste libre de son organisation et de ses habitudes. De nombreuses animations et ateliers rythment l'année : prévention des chutes et des AVC, ateliers mémoire, nutrition et cuisine, médiation animale... Autant d'actions qui contribuent activement au bien-vieillir.

La convivialité est également au cœur du projet : grillade party, sorties au restaurant, et pour l'année à venir, une journée en péniche ainsi qu'une escapade à la mer sont déjà programmées. Des rencontres intergénérationnelles avec le multi-accueil et l'IME de Montaval créent de beaux moments de partage, tout comme les repas conviviaux organisés avec l'EHPAD voisin.

Régulièrement, des logements se libèrent. Chaque appartement bénéficie d'une salle de bain entièrement rénovée avant emménagement, aux normes PMR, pour offrir confort et sécurité.

Aux Lilas, il s'agit avant tout de continuer à vivre pleinement, entouré et soutenu, dans un environnement bienveillant et stimulant

Renseignements : Anita Ribeyron 06 20 81 32 51



# Scolaire

## Les Louperviers à la neige

Du 19 au 23 janvier 2026, les 16 élèves du CP au CM2 de l'école des Louperviers, conjointement avec l'école de Coulongé, sont partis en classe de neige au Mont-Dore. Au programme : skis de fond, luge, biathlon, cani-rando, ... De beaux souvenirs qui resteront en mémoire. L'équipe enseignante tient à remercier tous les donateurs, les familles, l'APE et la Mairie pour leurs dons, participations aux actions et subventions.



## L'actualité de l'école primaire G.Brassens



Cette année, les CM1-CM2 de M.Langlais et M.Pedemas participent au programme "Ecopousse".

De ce fait, 3 interventions menées par des membres de l'association "Les Petits Débrouillards" sont réalisées dans l'année sur des thématiques liées à la transition énergétique :

- 17 novembre : découverte des énergies et ecos-gestes (déjà réalisée)
- 12 février : alimentation et origine des aliments
- 19 mai : la biodiversité

De plus, les élèves ont la possibilité de participer à un concours artistique avec des lots à gagner autour de l'éducation au développement durable.

Ce projet s'inscrit dans la démarche E3D de l'école, avec le soutien financier de la commune nouvelle du Lude.

## L'actu de l'école maternelle G.Brassens

Les inscriptions sont ouvertes à l'école maternelle Georges Brassens pour les enfants nés en 2023 et 2024, n'attendez plus et contactez l'espace ludo pour la pré-inscription (02.43.45.77.25) puis l'école (02.43.94.61.50) !

Cette nouvelle année est riche en projets, autour du développement durable d'une part avec la mise en place de projets solidaires (course solidaire "On court pour Nathan", participation à l'action 1 dessin = 1€ du Crédit Mutuel) et de préservation de l'environnement (interventions dans les classes du CPIE et du programme Ecopousse).

L'année s'articule également autour d'un travail sur les contes et les animaux avec comme aboutissement des sorties de fin d'année sur ces thématiques !

## LE MOT DU CONSEIL DES SAGES



*Créés il y a plus de 30 ans, sur une idée forte des "pères" fondateurs, Koffi Yamgnane et Jacques Auxiette, les Conseils des Sages symbolisent l'engagement citoyen, en quête de sens au service de la société. C'est un Conseil consultatif, il contribue à la vie démocratique des territoires. Pour l'intégrer, il faut être âgé(e) de plus de 60 ans et être résident ou résident de la commune. Le Conseil des sages du Lude a été mis en place en septembre 2024. Il est composé de 7 membres.*

Nous pouvons être "saisis" par l'équipe municipale en place, ou nous auto-saisir sur des sujets ayant à voir avec la vie de la commune.

Nos actions en cours :

• **Proposer des temps de rencontres intergénérationnels.**  
Nous accompagnons les élus du Conseil Municipal Jeunes, lors de journées d'échanges et d'animations. Nous les aiguillons dans les actions qu'ils souhaitent mettre en place.

En déjeunant avec les élèves dans les cantines (Le Lude et Dissé), où nous prenons le même repas que les enfants (1 fois par mois). Nous avons également ouvert les invitations à d'autres personnes de la commune qui nous rejoignent régulièrement. Cette présence se veut également pédagogique, concernant le contenu des menus, le comportement à table etc ...

• **Renforcer l'attrait de la population pour la commune et ses environs**

Avec l'embellissement d'espaces partagés, d'espaces ludiques, comme le mini-golf de Malidor. En collaboration avec les Services Techniques, déblayage, fourniture matériel, ... Les jeunes de la Communauté de Communes via "Les ateliers Argent de Poche", et les jeunes du SNU, avec le centre d'hébergement de Vaunaval.

• **Aller à la rencontre des "Talents locaux"**

En mettant en valeur des personnes ayant un talent particulier comme un/e écrivain/ne, un/e collectionneur/se, un/e artisan d'art, etc... En organisant un temps de rencontre et d'échange autour de cette personne, passionnante et passionnée... Une première mini-conférence s'est déroulée le 6 novembre 2025 avec un auteur-écrivain local, Jean-Emmanuel Ranguin.

• **Des projets lancés**

Découvrir la commune par des cheminements urbains ludiques et inter-actifs. En valorisant ce qui existe et en créant des nouveautés attractives pour toutes générations...

• **Réalisation d'un "Kit d'accueil"**

Réalisation d'un kit d'accueil pour les nouveaux habitants contenant un maximum d'informations sur la commune, ses services, ses commerces, ses entreprises...

Si vous souhaitez nous rencontrer pour échanger, partager ou, pourquoi pas rejoindre le Conseil des Sages, vous pouvez nous contacter via l'adresse mail suivante : [conseildessageslelude@gmail.com](mailto:conseildessageslelude@gmail.com)

# L'Agenda Culture & Loisirs

**SAM. 14 MARS**

## Le Lude Gaming

Le Lude passe en mode gaming samedi 14 mars 2026, de 14H à 19H à l'Espace Ronsard au Lude. Une animation pour petits et grands.

- Jeux d'arcade
- Flippers
- Retrogaming
- Défis jeux vidéo
- Warhammer
- Espace enfants

Entrée gratuite, buvette sur place.



**DIM. 8 MARS**

## Loto du comité des fêtes du Lude

**Salle des fêtes de Dissé-sous-Le-Lude**

Le grand Loto du comité des fêtes du Lude se tiendra Dimanche 8 mars (ouverture à 12H, début à 14H). 3€ le carton, 10€ les 5 cartons, 20€ les 12 cartons, 12€ la plaque de 6. LOTO + 2€ l'un, 5€ les 3 - Loto enfants (1 tirage) Carte enfant 2€.

A gagner : 1 bon d'achat de 500€ (Intermarché Le Lude), 1 bon d'achat de 300€ (Intermarché Le Lude), 1 air fryer + de nombreux lots et bons d'achat. LOTO + : 1 blender chauffant, 1 pyramide de conserves, 1 bon d'achat de 150€. Nombreux Lots.

Sandwichs, Crêpes, Buvette sur place. Réservation : 06.48.11.63.15 ou 06.66.46.17.41

**29 ET 30 AOÛT**

## Le Comice agricole à Dissé-sous-Le-Lude

Le prochain comice agricole cantonal aura lieu à Dissé-sous-Le-Lude le dernier week-end d'août (29 et 30 août 2026). Le thème de ce comice sera : Les provinces de France.

Samedi 29 : Exposition des animaux dès 9H / Visite des officiels à partir de 11H. Buvette et restauration rapide sur place. Concours de labour dès 14H. Jeux intervillages à partir de 16H. Le soir : Soirée dansante et feu d'artifice.

Dimanche 30 : Animations diverses prévues. Défilé des chars représentant toutes les communes du canton à partir de 14H. Présence des 3 harmonies du canton (Le Lude, Luché-Pringé, Dissé-sous-Le-Lude).

Le comité d'organisation du comice est à la recherche de petites mains et de bénévoles. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez apporter votre aide.

Contact : 07 57 63 05 95

## La Bibliothèque Ludothèque

**SAM. 7 MARS / SAM 4. AVRIL**

La Boîte à Histoires à 10H30 (sur inscription de préférence)

**JEU. 19 MARS**

de 14h30 à 16h30  
"Thé coups de coeur", Venez échanger autour de vos lectures en toute bienveillance.

**SAM. 28 MARS**

10h30 : La Boîte à Jeux.  
"Défi Léo"

**VEN. 10 AVRIL**

Soirée jeux de 18H à 22H à la Bibliothèque/Ludothèque

**SAM. 25 AVRIL**

15h : Concert lecture "PAGE 22" de la Cie DBK (Programmation Sortez local) à la bibliothèque ludothèque

## La Microfolie

**VEN. 6 MARS**

15h00 : Café Musée : "Les femmes dans l'art"

**VEN. 3 AVRIL**

15h00 : Café Musée : "Renoir"

**LUN. 13 AVRIL**

Lecture Musée. 10h30 "venez écouter et regarder une histoire : un mélange d'œuvres d'art de la Micro folie et des histoires de la bibliothèque" dès 4 ans,

## Le Comité de Jumelage

**VEN. 10 AVRIL**

18h00 : Au bar culturel, Conférence sur "Les Pouilles" (entrée au chapeau)



**SAM. 21 MARS**

## Forum matinée de la petite enfance

Gymnase 1, route de Pontfour, Le Lude



Forum ouvert aux futurs parents, jeunes parents et professionnels :

- Promotion de la santé (présence d'une sage-femme et d'une diététicienne)
- Informations sur les modes d'accueil
- Échanges sur le développement psychomoteur
- Atelier gribouille/patouille
- Découverte des métiers de la petite enfance

Programmation complète : sur [www.comcomsudsarthe.fr](http://www.comcomsudsarthe.fr)

**SAM. 11 AVRIL**

## Le "Repair Cafe"

Centre social, Allée de l'ancienne gare

Le service numérique et le Centre Social EQUIP'AGES sont partenaires du Repair Café au Bord du Loir. Un Repair Café est un atelier collaboratif où des bénévoles aident à réparer gratuitement des objets du quotidien.

Renseignements : [alcs.luche.pringe@hotmail.fr](mailto:alcs.luche.pringe@hotmail.fr)

**DIM. 12 AVRIL**

## 16H. Espace Ronsard, Le Lude

Magali Ripoll est la chanteuse-musicienne de l'émission « N'oubliez pas les paroles » sur France 2. Elle nous invite à partager un moment de musique convivial à partir d'un répertoire de tubes français et internationaux que le public, transformé en chorale, peut chanter avec elle. Entre-mêlé d'un jeu de blind-test et de compositions originales, ce concert devient une grande réunion de famille où tout le monde est impliqué dans le show ! Attachez bien vos oreilles et surtout, préparez vos cordes vocales !  
Tarif normal : 25€ / Tarif réduit : 20€ / Durée 1H45  
Réservations / Billetterie : [www.ville-lelude.fr](http://www.ville-lelude.fr)



L'association Cyclotouristes Ludois  
organise

## LA LUDOROMAINE 2026



**Dimanche 12 Avril 2026**

**Départ maison des associations  
Entre 8h00 et 9h00**



☐ Marche «culturelle» de 12 Kms avec visites



☐ Gravel : 40 ou 60 Kms (Trace GPX)



☐ VTT : 30 ou 50 Kms (Parcours fléchés)

### INSCRIPTION SUR PLACE

- ❖ Marche : 5€/personne - Gratuit pour les moins de 12 ans
- ❖ Gravel et VTT : 6€ pour les licenciés - 8€ pour les non licenciés

**Ne pas oublier son gobelet**

CONTACT :

PHILIPPE BAGIOT

TEL : 06 86 71 74 71



**SAM. 25 AVRIL / DIM. 26 AVRIL**

## Sortez local, votre festival 100% local

Le festival Sortez Local est de retour le samedi 25 et dimanche 26 avril pour une cinquième édition. Organisé par l'association Le Ronsard, ce festival met en lumière des compagnies ou des artistes locaux, de la Sarthe ou de départements voisins. Le samedi après-midi, quatre spectacles seront donnés, à destination de tous publics : jeunes, adultes, et familles. Des lectures et des chants seront proposés en début d'après-midi le dimanche. S'en suivront un concert et un spectacle réunissant de la danse et du cirque.

Tarifs : Les pass permettent d'avoir accès à tous les spectacles

Famille : 30 euros (2 adultes et 4 enfants maximum)

Adulte : 15 euros

Enfant : 10 euros

OU 5 euros par spectacle

Programme à découvrir prochainement sur [ville-lelude.fr](http://ville-lelude.fr) ou la page facebook de l'association Le Ronsard.

Billetterie sur le site de la ville du Lude ou à l'Espace Ronsard le jeudi de 10H à 12H ou lors du festival dans la limite des places disponibles

# LE LUDE GAMING

SAMEDI 14 MARS 2026

**GRATUIT**

**DE 14H  
À  
19H**

**ESPACE RONSARD**

**ARCADE  
FLIPPER  
WARHAMMER  
RETROGAMING  
ESPACE PETITS  
CONSOLES DE JEUX  
DÉFIS JEUX VIDÉOS**

**BUVETTE SUR PLACE  
LE LUDE RENAISSANCE**